

Saint-Vincent-sur-Oust : Aux masques citoyens

Depuis quelques jours, une dizaine de bénévoles est sur le pont pour fabriquer des masques en tissu. Nous les remercions vivement. L'organisation du travail se fait dans le respect des mesures barrières. Il y a un atelier de préparation et de découpe du tissu en mairie et la couture des masques se fait à la maison. L'équipe peut être renforcée. L'intérêt de les fabriquer en tissu, c'est qu'ils sont lavables et réutilisables. Les modèles sont homologués et les tissus utilisés sont en coton serré. Couturières ou non vous pouvez participer à cet élan solidaire.

Ces masques sont distribués à tous les vincentais qui n'en disposent pas, sur inscription à la mairie par téléphone ou par mail et une participation de 3 € minimum au profit des associations caritatives est sollicitée.

Vous pouvez également apporter votre contribution en fournissant du tissu ou de l'élastique.

Contact : mairie.st.vincent.sur.oust@wanadoo.fr ou 02.99.91.24.34

Médiathèque municipale : un drive pour les livres à compter du 11 mai

En raison des mesures sanitaires, la médiathèque ne pourra pas ouvrir le 11 mai dans les conditions habituelles. Mais, il vous sera possible de commander des livres et un rendez-vous sera proposé pour le retrait des documents.

Les personnes qui souhaitent réserver des livres, DVD, CD peuvent le faire à cette adresse :

mediathequestvincent@orange.fr

Téléphone : 02.99.91.37.84.

Isabelle leur préparera les documents et ils pourront les retirer à l'entrée de la médiathèque comme dans un drive aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque - le mardi de 16h30 à 19h00, le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 16h30 à 19h00, le samedi de 10h00 à 12h00.

La Commémoration du 08 mai annulée

En raison de la crise sanitaire Covid-19, la municipalité de Saint-Vincent-sur-Oust, en concertation avec les associations d'anciens combattants, n'organisera pas de commémoration pour célébrer la fin de la Seconde Guerre mondiale le 8 mai prochain. Pour marquer ce 75e anniversaire, une gerbe sera déposée au Monument aux Morts. Les vincentais sont invités à s'associer à la commémoration en observant une minute de silence depuis leur domicile, et dans la mesure de leurs moyens, à le pavoiser.